

1985 prévoyait une hausse de 2c. le litre d'essence et de carburant d'avion en vigueur à compter du 3 septembre 1985. Cette taxe doit passer à 4,5c. le litre le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Le budget de 1985 a aussi étendu l'application de la taxe d'accise au combustible diesel et au carburant d'avion autre que l'essence. En conséquence, une taxe d'accise de 2c. le litre a été imposée pour la première fois sur le combustible diesel et sur le carburant d'avion autre que l'essence à compter du 3 septembre 1985. Cette taxe doit aussi passer à 3c. le litre le 1<sup>er</sup> janvier 1987.

Voyons quelle sera l'incidence globale de ces hausses sur ce que les spécialistes de la fiscalité appellent les taxes à la consommation par suite du budget conservateur de février 1986, budget qui, en ce qui concerne les taxes à la consommation ou les taxes de vente, doit être mis en application par le projet de loi C-14 dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

En 1986, la hausse proposée de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale générera 700 millions de dollars de recettes. En 1987, ces recettes additionnelles passeront à 1,05 milliard de dollars. Elles seront de 1,125 milliard de dollars en 1988, de 1,2 milliard en 1989 et de 1,3 milliard en 1990. On pourrait difficilement parler ici d'un allègement du fardeau fiscal des Canadiens à moyen et faible revenus. Les conservateurs amorcent la réforme fiscale d'une bien étrange façon.

Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait à la Chambre: «Nous avons l'intention de procéder à une réforme fiscale qui allègera le fardeau fiscal des particuliers». Il déclarait qu'il le ferait en diminuant les taux de l'impôt personnel pour laisser aux Canadiens plus d'argent dans leurs poches. Mais ce qu'il n'a pas précisé, même s'il en donnait indubitablement des indices dans sa déclaration, c'est que le gouvernement a aussi l'intention d'élargir l'assiette de l'impôt sur la consommation ou de la taxe de vente par l'imposition d'une nouvelle taxe sur les opérations commerciales. Si les conservateurs réussissent à faire adopter cette mesure, ils donneront d'une main aux contribuables, en réduisant le taux d'imposition des particuliers, de l'argent qu'ils leur reprendront aussitôt de l'autre en leur soutirant, au moyen de l'augmentation de la taxe de vente, encore plus que ce qu'ils leur auront donné. Qu'on les appelle comme on voudra, monsieur le Président, taxe à la consommation, taxe de vente ou taxe de transaction, ce sont surtout les Canadiens à revenus faible et moyen qui feront les frais de ces hausses de taxe.

S'il est vrai qu'on veut établir un régime fiscal équitable, il faut imposer les gens selon leurs moyens et réclamer davantage de ceux à qui leurs activités au Canada et à l'étranger auront rapporté plus d'argent. On ne rendra pas le régime fiscal juste en disant aux particuliers que peu importe leur revenu, s'ils doivent satisfaire leurs besoins essentiels et s'ils doivent consacrer la plus grande partie de leur revenu à l'achat de biens et de services, comme la plupart des Canadiens, ils vont être plus lourdement taxés, c'est eux qui supporteront le fardeau le plus

élevé. C'est ce que disent les conservateurs. C'est le message que contient le projet de loi C-14. Le ministre des Finances l'a confirmé il y a peu de temps à la Chambre dans son exposé sur la réforme fiscale.

Il a seulement omis de préciser si la prétendue réforme fiscale conservatrice aurait pour effet d'augmenter le fardeau fiscal total des particuliers. Il a raté l'occasion de promettre aux particuliers que la réforme n'aurait pas pour effet d'augmenter leur fardeau fiscal total. Rien ne l'empêche de le faire cependant, comme les conservateurs s'y sont engagés.

Sauf erreur, j'ai lu dans les journaux de la fin de semaine dernière que le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a admis à London que la réforme fiscale ferait probablement augmenter les revenus mais que le blocage du fardeau fiscal total des particuliers à son niveau actuel n'était qu'un objectif et que les conservateurs se préparaient déjà à asséner une autre augmentation de taxes aux particuliers. Les deux derniers budgets conservateurs leur ont déjà imposé une augmentation injuste.

Le projet de loi C-14 n'est que la suite de cette offensive fiscale déloyale, de la part des conservateurs, contre les particuliers, surtout contre la classe moyenne et les gagne-petit. Les ministériels comptent poursuivre cette offensive, mais d'une façon sournoise, en qualifiant d'allègement fiscal la baisse des impôts des particuliers. Ils leur soutirent sournoisement d'une main ce qu'ils leur donnent de l'autre. Ils leur en prennent plus qu'ils ne leur en donnent en imposant cette hausse injuste de la taxe de vente à laquelle ils donnent le nom de taxe de transaction, je crois. C'est du pareil au même, cependant. C'est une hausse injuste et régressive de la taxe de vente. Les gens devront payer pour la première fois une taxe de transaction pour les services de leur dentiste, de leur coiffeur ou de leur comptable.

Nous devons nous opposer au projet de loi. Nous devons bien montrer au gouvernement conservateur que les Canadiens en ont assez, qu'ils ne toléreront pas davantage et qu'ils sont écoeurés par la façon dont leur fardeau fiscal a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Les Canadiens veulent que cela change. Ils n'attendent que l'occasion de se débarrasser d'un gouvernement dont le seul objectif consiste à imposer un fardeau fiscal injuste aux Canadiens à revenus moyen et faible.

**Des voix: Bravo!**

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de mettre la motion aux voix ou de donner la parole au prochain orateur, je voudrais lire la déclaration suivante.